

Des familles poursuivies pour occupation illégale des lieux

Il y a les dossiers et il y a l'humain. Il y a les avocats qui plaident pour défendre des biens. Et les vraies vies des vrais gens dont il est question dans les plaidoiries. Une des affaires qui occupent actuellement l'Office Public de l'Habitat de Valence est de celles qui mêlent l'ensemble de ces paramètres. Depuis de longs mois, plusieurs appartements situés dans un immeuble de Fontbarlettes (lot Rossini) sont occupés illégalement par une dizaine de familles rom, originaires de Serbie, de Macédoine et du Kosovo, ainsi que par 2 ou 3 familles tchéchènes. En tout, 60 à 70 personnes, hommes, femmes, enfants, petits et grands, vieux et jeunes, qui ont ainsi retricoté tant bien que mal leur existence loin du pays qu'ils ont fui, entre les 5^e et 7^e étages de ce grand bâtiment.

Autant dire que ces installations à répétitions ne sont pas du goût de tout le monde. Qui plus est dans ce site appelé tôt ou tard à disparaître... et qui, du coup, avait de nombreux logements vacants.

Hier matin, au tribunal d'instance, l'affaire a été renvoyée au 3 juin. L'avocate des familles ayant demandé l'aide juridictionnelle pour ses clients. Le défenseur de l'OPH a eu beau tenter de s'y opposer, en précisant que des personnes sans-papiers ne peuvent pas en bénéficier, le juge a fini par décider que ce premier appel se devait d'être entendu, en attendant de savoir si oui ou non, les occupants auraient droit ou non à cette aide.

Dans la salle, les membres de l'ASTI (Association de Solidarité avec Tous les Immigrés) avaient fait le déplacement. Dans la foulée de cette première décision, Odile Cointet a d'ailleurs tenté de faire passer



Dans un des appartements occupés par une famille, Odile Cointet et Jean-Marie Tempère, de l'Asti ont expliqué aux occupants la décision de renvoi du tribunal tombée le matin. Le DL/Fabrice ANTERION

le message aux familles, qui ne s'étaient pas rendus au tribunal. Par peur, ou ignorance de l'audience.

« Les gens sont prêts à payer pour rester ! »

« Quand on dit que l'ascenseur est cassé, c'est faux. On a organisé des rencontres avec les gens du quartier pour que tout se passe au mieux. On s'occupe de la scolarisation des enfants. Et les gens sont même prêts à payer quelque chose pour rester ! »

explique l'ASTI. Tous se savent en sursis. Et s'il manque quelques serrures aux portes d'entrée, l'intérieur est impeccable, et a même parfois été repeint avant l'emménagement. Au milieu, courent des gosses qui comme tous les gosses ne pensent qu'à une chose : chahuter le photographe...

Mireille ROSSI



Annie-Paule Tenneroni : « Si ça continue, on n'aidera plus les associations qui aident les gens à s'installer ! »



La présidente de l'OPH assume pleinement l'action en justice lancée contre les familles installées illégalement dans l'immeuble. Le D.U.F.A.



Elle ne cache pas sa colère, Annie-Paule Tenneroni. Pour la présidente de l'OPH, la situation de l'îlot Rossini est inacceptable.

« Ce qui est inacceptable c'est que d'un côté, il y a des gens qui ne paient rien, qui utilisent eau et électricité et de l'autre côté, on a dans le même quartier des familles dans des situations parfois difficiles, et

qui, elles, paient un loyer ! On ne peut pas, d'un côté faire la chasse aux mauvais payeurs, et de l'autre, accepter cela ! »

Quant au fait que si les occupants ont pu entrer c'est bien parce que les appartements étaient vacants, la présidente l'explique simplement : « cet îlot est voué à la démolition, il a commencé à être vidé. Il restait 3 locataires à l'intérieur, leur déménagement n'étant pas urgent, puisque les travaux ne devraient pas intervenir avant début 2017. »

Aujourd'hui, dit-elle, l'OPH cherche à les reloger afin de pouvoir fermer l'immeuble dès que possible. Quant aux squatteurs... « Toute notre action vise l'expulsion de ces familles déboutées du droit d'asile, qui se sont introduites dans les appartements. Ce

que l'on attend, c'est du droit. On a lancé une action en justice pour cela. Nous serons très fermes ! Et s'il faut faire appel au concours des forces de l'ordre, alors on le fera ». Pas question non plus de répondre aux desiderata de l'ASTI.

« Pourquoi nous n'acceptons pas que ces familles restent et paient quelque chose de contrepartie ? Mais parce que nous n'en avons pas le droit. Nous ne pouvons pas accepter des gens sans-papiers, leur attribuer un logement, nous n'en avons tout simplement pas le droit ! »

Quant aux « associations qui aident les gens à s'installer elles agacent visiblement la présidente. « Nous, nous n'aiderons plus les associations qui s'amuse à ça ! »

